



Sommaire

01 L'action
internationale de
Paris

02 Proposer un projet
international

03 L'appui aux
associations

04 Pour toute
question

05 A vous !

01

**L'action internationale
de la Ville de Paris**

L'action internationale de la Ville de Paris

RECEVOIR ET ÉCHANGER AVEC LE MONDE

-  +70 PACTES D'AMITIÉ
-  +60 AMBASSADES À PARIS
-  SIEGES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES (UNESCO, OIF, OCDE...)
-  ACCUEIL DE +100 DÉLÉGATIONS/AN ET VISITES D'ÉTAT
-  L'INTERNATIONAL EST DANS LES GÈNES DE CHAQUE ÉVÉNEMENT PARISIEN

AGIR POUR LE MONDE ET L'EUROPE

-  PARIS, LEADER MONDIAL DE L'ENGAGEMENT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA QUALITÉ DE L'AIR
-  PARIS, VILLE DES DROITS HUMAINS
-  +6.3 M€ D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT APPORTÉS PAR AN +2M€ D'AIDES D'URGENCE
-  15 PACTES DE COOPÉRATION URBAINE ACTIFS
-  2 M.O.U OLYMPIQUES
-  PARIS, UNE CAPITALE EUROPÉENNE



02

**Vous souhaitez proposer
un projet international ?**

Vous souhaitez proposer un projet international ?

Quelles étapes ?

1. Le montage de votre projet et la rédaction du dossier

- Vérifier l'éligibilité de votre association et de votre projet. En cas de doute, **contactez-nous**.
- Recherche des partenaires techniques et financiers (co-financeurs)
- Suivre le cadre de dossier fourni.

2. Le dépôt sur Paris Asso

- **Attention aux dates limites, aux codes d'appel à projets et vérifier que le dossier est bien complet !**
- Inscrivez votre association le plus tôt possible, votre compte doit être validé

3. L'instruction de votre dossier

- Le dossier est analysé par nos équipes, en vue de la présentation à un Comité / Jury.
- S'il est retenu, un projet de convention est transmis, qui sera voté au Conseil de Paris (juillet généralement)
- Sinon, nous vous contactons pour échanger sur votre dossier

4. Le démarrage et le suivi du projet

- Les fonds sont versés après le vote (sous 5 semaines) et le projet peut débuter.

Les projets soutenus : points communs

1. Pour les projets de développement : les pays éligibles figurent dans la liste du CAD de l'OCDE, et ne sont pas en **zone rouge**
2. Possibilité de travailler avec un partenaire local : réalisation d'une convention de réversion
3. Le financement de la Ville de Paris est limité à **50% maximum** du montant total.
4. Les projets sont appréciés selon les mêmes critères :
 - la **pertinence** : réponse à un diagnostic ou à un besoin des bénéficiaires
 - la **cohérence** : l'articulation de l'actions avec les acteurs sectoriels et institutionnels, locaux ou internationaux
 - l'**efficience** : le nombre de bénéficiaires
 - La **durabilité** : technique, organisationnelle ou environnementale
 - L'**innovation**
 - Le **rôle des femmes** dans le projet
5. La remise des rapports d'activité du projet sont **obligatoires**, certains projets peuvent donner lieu à une évaluation sur place

03

L'appui aux associations

Campagne de subvention Santé

Subvention de la Ville de Paris dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida à l'international

Depuis 2001, 30M€ octroyés à 90 projets depuis 2001, 17 partenaires associatifs financés en 2021

Priorités

le renforcement de capacités des associations locales, l'amélioration des réponses nationales et décentralisées à la maladie en matière de prévention et d'accès aux soins , la prise en charge des populations vulnérables, l'accès aux soins des femmes.

Axes d'intervention

- Prévention et dépistage
- Prise en charge médicale des personnes atteintes du virus accompagnée d'un suivi psychologique
- Accompagnement économique et social pour sortir les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) de l'extrême pauvreté
- Prévention de la transmission mère-enfant (PTME)
- Accompagnement des populations vulnérables (homosexuels, usagers de drogues, travailleurs du sexe, etc.)
- Renforcement de compétences des systèmes de santé nationaux et de la société civile

Sélection des dossiers en janvier et février 2022 par:

Les Maires adjoint.e-s chargés des relations internationales, de la santé, ou de leurs représentants et le délégué général aux relations internationales ou son représentant

Campagne de subvention Culture

Subvention aux projets culturels internationaux

Soutien de projets internationaux favorisant le rayonnement et l'attractivité culturels de Paris, la rencontre, la coopération et le dialogue des cultures.

Axes de soutien : projets à l'international, collaborations artistiques, échanges culturels, circulation des œuvres, mobilité des artistes, valorisation des cultures étrangères à Paris.

Bénéficiaires : associations, festivals, compagnies, ensembles musicaux, établissements culturels...

Une attention particulière sera portée par la Ville de Paris :

- à l'accueil / valorisation à Paris des cultures étrangères,
- aux projets porteurs de valeurs (diversité, parité...) et s'inscrivant dans une démarche écoresponsable,
- aux publics visés
- à la dimension structurante des projets

Sélection des dossiers au premier trimestre, arbitrée par les Maires Adjointes chargés des relations internationales, de l'Europe ou de leurs représentants, ainsi que le Délégué Général aux relations internationales ou son représentant.

Passage en Conseil de Paris avant juin 2022

SOLIDAE : l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie

Développer les services essentiels dans les pays en développement

12M€, 108 projets soutenus, 3 millions de bénéficiaires, 41 pays

Toutes associations loi 1901, 1908 et Fondations reconnues d'utilité publique, ayant un an d'existence

Les projets

- 3 volets avec des seuils cumulables (plafond de 50%) :
Eau-Assainissement (200k€), Déchets (50k€), Énergie (25k€)
- De 12 à 36 mois
- Projets structurants : infrastructures et accompagnement
- Installations domestiques, communautaires et productives
- Renforcement des capacités et sensibilisation des bénéficiaires



Le Label SOLIDEV

- Réservé aux associations parisiennes
- Soutien de projet contribuant à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable
- Se décomposant en deux volets :
 - Volet développement dans un pays éligible à l'APD
 - Volet de restitution sur le territoire parisien
- Projets d'une durée de 18 mois maximum
- Plafond de 15.000€, à hauteur de 50%



Le Label Paris-Europe

- Un label lancé en 2002, avec près de 1,5 M€ de subventions octroyées à 227 projets
- ouvert aux associations loi 1901, fondations, universités, lycées, collèges et écoles élémentaires parisiennes
- Soutien des projets originaux, ludiques, pédagogiques sur la place et le rôle de l'Europe dans notre quotidien.
- Implication d'une ville européenne dans le projet
- Enveloppe annuelle de 80.000€
- Soutien entre 1.000 et 10.000€, avec un plafond de 50% de financement



04

Nous contacter en cas de questions

Le dispositif d'appui aux associations

1. Avant et pendant la période de soumission

- Présentation des dispositifs et échange en MVAC avec les associations au premier semestre
- Vérifier l'éligibilité du demandeur ou du projet à soumettre
- Pas d'avis préalable sur le contenu du projet, ni de mise en relation avec des partenaires

2. Après le dépôt

- Pour les projets qui méritent d'être représentés, un entretien pourra être accordé sur les points d'amélioration du projet

3. Nous contacter pour toute question

**LABEL SOLIDDEV
AAP SOLIDAE
LABEL PARIS EUROPE
SANTE-LUTTE CONTRE LE SIDA**

**labelsolidev@paris.fr
aap.solidae@paris.fr
sg-labeleurope@paris.fr
sarah.damagnez@paris.fr**

Pour toute autre demande

sg-relationsinternationales@paris.fr

C'est à vous !